# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2022 À 16 H 00

---

Rapport N° 9

APPROBATION DE LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND AU TITRE DE CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE 2028

---

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le quatorze décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 8 décembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Marion BARRAUD, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Stanislas RENIE, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Jérôme GODARD pouvoir à Manuela FERREIRA DE SOUSA, Odile VIGNAL pouvoir à Anne-Laure STANISLAS, Charles-André DUBREUIL pouvoir à Jérôme AUSLENDER, Sylviane TARDIEU pouvoir à Jean-Christophe CERVANTES, Dominique ADENOT pouvoir à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Anna AUBOIS pouvoir à Lucas PEYRE, Géraldine BASTIEN pouvoir à Jean-Pierre BRENAS, Diego LANDIVAR pouvoir à Alparslan COSKUN, Catherine PINET-TALLON pouvoir à Cécile LAPORTE

Conseiller(e)s excusé(e)s :

Marianne MAXIMI

---

*Nicaise JOSEPH arrive après le vote de la question n°1.*

*Diego LANDIVAR arrive avant la fin du débat de la question n°2.*

*Sylviane TARDIEU quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°4 et n°5 et donne pouvoir à Jean-Christophe CERVANTES.*

*Wendy LAFAYE quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°4 et n°5 sans laisser de pouvoir et revient pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°7 et n°8.*

*Diego LANDIVAR quitte la séance pendant la présentation du diaporama de la question n°7 et donne pouvoir à Alparslan COSKUN (fin du pouvoir donné par Marianne MAXIMI).*

*Jérôme GODARD quitte la séance pendant la présentation du diaporama de la question n°8 et donne pouvoir à Manuela FERREIRA DE SOUSA.*

*Charles-André DUBREUIL quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°7 et n°8 et donne pouvoir à Jérôme AUSLENDER.*

*Cécile LAPORTE quitte la séance avant le vote du premier vœu (fin du pouvoir donné par Catherine PINET-TALLON).*

---

---

## Rapport N° 9
## APPROBATION DE LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND AU TITRE DE CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE 2028

---

Rapporteur : Isabelle LAVEST

Le titre de Capitale Européenne de la Culture a été créé, en juin 1985, par le Conseil des ministres de l'Union Européenne à l'initiative de Mélina Mercouri et Jack Lang, alors ministres de la Culture en Grèce et en France. Il a été conçu avec l'objectif de favoriser le rapprochement entre les citoyens européens et d'affirmer le rôle central des villes en matière artistique et culturelle. La notoriété de ce titre n'a depuis cessé de croître.

Parmi les soixante-quinze villes désignées Capitales Européennes de la Culture depuis cette création, quatre villes françaises ont été labellisées : Paris en 1989, Avignon en 2000, Lille en 2004 et Marseille en 2013. Depuis 2009, et afin d'intégrer dans cette démarche les nouveaux pays membres de l'Union Européenne, deux villes sont désormais sélectionnées comme Capitales Européennes de la Culture. Selon l'ordre chronologique établi, 2028 sera l'année attribuée à la France et à la République Tchèque.

Dès 2014, la Ville de Clermont-Ferrand a envisagé de se porter candidate pour 2028 et a commencé à préparer son dossier de candidature.

En 2015, les États Généraux de la Culture ont mobilisé plus de 3 000 participants et l'ensemble des acteurs culturels du territoire autour de cet objectif commun : candidater pour devenir Capitale européenne de la culture 2028. Après son lancement en 2017 et jusqu'en 2019, le projet Effervescences a permis d'embarquer les habitants autour de la candidature et de créer une véritable dynamique collective.

Dans le prolongement de cette concertation publique, le projet de développement culturel de la Ville était défini, en 2016, à partir de 4 orientations stratégiques :

- Initier une politique d'éducation artistique et culturelle de la petite enfance à l'âge adulte
- Dynamiser la création en développant les lieux de pratiques et d'expérimentation artistique
- Favoriser la démocratisation culturelle et encourager la participation des publics
- Développer les coopérations culturelles internationales

La légitimité de la candidature de Clermont-Ferrand se justifie par la qualité et le pluralisme de son offre culturelle. Les nombreuses institutions culturelles (Comédie, Coopérative de Mai, Orchestre National d'Auvergne, Clermont Auvergne Opéra...) alliées à un tissu associatif dynamique contribuent au rayonnement culturel de la ville, amplifié par de grandes manifestations (Festival International du Court-Métrage, Europavox, Les Carnets de Voyages, l'Étonnant Festin…) qui fédèrent un large public. Cette légitimité est confortée par l'évolution de l'offre culturelle, qui s'est ouverte à de nouvelles formes artistiques et à des projets innovants qui touchent de nouveaux publics comme mille formes, centre d'initiation à l'art pour les 0-6 ans, le projet Démos ou les Parcours Culturels, qui mobilisent chaque année plus de 7 000 élèves des écoles élémentaires.

Cette politique ambitieuse d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) constitue un des fondements du projet éducatif de la Ville (PEV) avec la déclinaison du concept d'une « Ville à hauteur d'enfant ». Dans le cadre du mandat en cours, la priorité a été donnée à la jeunesse de façon à proposer une politique d'EAC efficiente pour les 0-20 ans.

Le développement de la création et de l'expérimentation artistique constitue également un enjeu prioritaire pour permettre aux artistes de disposer sur le territoire d'un écosystème qui sert et encourage le travail des professionnels et concourt à l'émergence artistique à partir d'espaces adaptés (Cour des Trois Coquins, la Tôlerie, le Lieu-dit, le Pôle chorégraphique, les Ateliers, le Comptoir des Sons…).

Le projet culturel prévoit aussi d'intervenir au plus près des habitants à destination de tous les quartiers pour encourager la participation des publics avec une priorité donnée à ceux relevant de la politique de la Ville. Les centres culturels de proximité, désormais axés sur le développement des pratiques culturelles amateurs, ont vocation à proposer des actions culturelles inclusives et intergénérationnelles. Ils seront en 2028 des équipements pivots dans le cadre de la Capitale européenne de la culture, pour embarquer les publics.

Enfin la participation et le développement de projets culturels dans le cadre de réseaux européens et internationaux existants (Cré'Art, RIVM) et à venir (réseau des villes candidates ou déjà Capitales Européennes de la Culture) constituent un axe central de la candidature pour favoriser les échanges, les collaborations et mobilités artistiques.

Cette légitimité se trouve aussi confortée par la réalisation d'équipements culturels structurants, comme la Comédie de Clermont-Ferrand, nouveau lieu dédié ouvert en juin 2021 et prochainement le FRAC-Halle aux blés et la Bibliothèque Métropolitaine de l'Hôtel Dieu.

En 2021, la politique culturelle de la Ville représente un budget global de fonctionnement de plus de 14 M€ (soit 9 % du budget de fonctionnement).

Fort de ce développement, le projet culturel de la Ville se déploie de manière complémentaire avec la politique culturelle de la Métropole. Dès 2004, la Métropole Clermontoise, composée de 21 communes représentant 300 000 habitants, a développé une politique culturelle ambitieuse, par l'adoption d'une feuille de route pensée alors pour 15 ans. Celle-ci renouvelée en 2017, aborde la culture dans sa vision élargie et s'articule autour de trois dimensions :

- Faire de la culture un levier de l'attractivité et du rayonnement du territoire par la construction, la gestion et le soutien aux équipements et projets culturels à forte visibilité (Bibliothèque métropolitaine de l'Hôtel-Dieu, Cité du court, Centre de conservation des Musées, Plan de rénovation des musées métropolitains…)
- Faire de la culture, un outil de solidarité territoriale par le maillage du territoire d'équipements culturels et par l'animation et la coordination de projets (création d'équipements métropolitains de proximité à vocation culturelle, coordination des Journées européennes du patrimoine...)
- Développer une politique artistique et culturelle métropolitaine dans le cadre de ses compétences et champs d'intervention à savoir :
    - la structuration d'un réseau métropolitain de lecture publique unique en France comprenant 15 bibliothèques et deux bibliothèques spécialisées (bibliothèque du patrimoine et centre de documentation de la Jetée) ;
    - la structuration d'un réseau des six musées métropolitains dans le cadre du projet de plan musées articulé autour de trois musées de France ;
    - la valorisation du patrimoine dans le cadre de la candidature de la Métropole au label Pays d'Art et d'Histoire ;
    - l'enseignement artistique, à travers l'élaboration d'un nouveau projet d'établissement au sein du Conservatoire à rayonnement régional et le soutien apporté à l'École supérieure d'art de Clermont Métropole ;
    - la structuration des écosystèmes musique et image par la création de projets tournés vers les pratiques artistiques (imagO dans le domaine musical, la Diode dans le secteur des arts visuels).

En 2021, la politique culturelle de la Métropole représente un budget global de fonctionnement de près de 23M€ (soit près de 13 % du budget de fonctionnement).

Le projet Clermont-Ferrand Massif central 2028 vise à proposer une vision ouverte, décloisonnée et transversale de la culture. Il est conçu pour toucher les territoires et les publics qui s'en trouvent encore éloignés, pour mieux prendre en compte la diversité culturelle de la métropole. Ces ambitions s'exprimeront dans le concept central de la candidature, tout en interrogeant la position de la Ville dans sa relation au territoire du Massif central. En 2028, le Massif central s'instituera en Terre du Milieu : la Capitale Européenne de la Culture doit contribuer à forger l'imaginaire commun du Massif central, transposable ailleurs et qui pourra servir de base de réflexion pour alimenter les réponses de nos sociétés européennes aux grandes transitions contemporaines qui sont multiples (écologiques, sociales, démocratiques, technologiques etc).

Le dossier de pré-sélection identifie les éléments et enjeux européens dont notre candidature souhaite se saisir et définit les premiers contours d'un projet culturel européen d'envergure qu'est une Capitale Européenne de la Culture. Si le dossier de candidature traite bien évidemment des grands enjeux liés au territoire et notamment ceux liés à la mobilité, Clermont-Ferrand et le Massif central se proposent d'être un laboratoire culturel pour l'Europe des massifs en devenant une capitale de transition, humaine et inclusive qui porte sur une vision et un projet de transitions de refondement culturel :
- Transition en étant frugal, écologique et décarboné ;
- Transition de réenchantement de la relation au vivant, dans un immense espace de montagne habitée où la nature est présente partout ;
- Transition vers de nouveaux lieux plus hybrides, solidaires et innovants, en lien avec les pratiques culturelles des publics, les espaces urbains et ruraux ;
- Transition pour une programmation collaborative d'exigences partagées, avec plus de parité, plus de diversité, favorisant les nouvelles émergences artistiques et attentive à l'inventivité des marges. Les lieux culturels de la candidature seront des zones de transition dans la cité et/ou des lieux de passage entre l'humain et le vivant immergés dans les grands espaces pastoraux ou boisés.

Une capitale qui a pour ambition de porter une candidature où l'humain, l'entraide, la coopération et le collectif seront des forces de propulsion :
- Un collectif d'artistes pluridisciplinaires travaillant avec des collectifs d'acteur·rice·s des territoires, d'associations, de centres sociaux et culturels, en associant les pratiques entre amateurs et professionnel·le·s ;
- Un collectif qui sert d'appui aux initiatives culturelles citoyennes ;
- Un collectif qui permet la réalisation des projets en coproduction ou coopération pour leur circulation dans le Massif et en Europe.

Une capitale qui porte une candidature qui affirme les droits culturels fondamentaux de tous les territoires européens :
- Inclusive en mettant tous les publics au cœur du projet Capital Européenne de la Culture, en incitant les initiatives créatrices entrant en résonance avec la diversité des lieux et des groupes humains ;
- Participative par la rencontre avec l'art et les artistes grâce à laquelle les publics pourront réaliser, créer et intégrer les productions ;
- Par le déploiement de dispositifs de conseils en matière de médiation culturelle et de budget participatif, et l'émergence de projets partagés, multi-situés, porteurs de la vitalité expressive des droits culturels fondamentaux pour tous les territoires euro.

Conforté par les priorités du mandat actuel de la Commission Européenne (Pacte vert Européen, Nouveau Bauhaus Européen …), ce projet de Capital Européenne de la Culture portera vers l'Europe et depuis nos territoires, une voix unique et juste qui témoignera de nos réalités, de nos enjeux et des solutions que nous savons y apporter.

En devenant un laboratoire pour les massifs et les zones enclavées à l'échelle de l'Europe, ce projet embarquera tous les habitants du Massif central et tous ses acteurs.

Ce dossier de pré-sélection a également permis de poser une première estimation de la trajectoire financière du projet et des fonds qui seront nécessaires. Ainsi, il prévoit une trajectoire de 73 millions d'euros de fonctionnement sur la période 2024 à 2030 incluant les co-financements publics et privés. Dans ce cadre, la Ville de Clermont-Ferrand estime sa participation à 15% de ce montant. Cette trajectoire pour l'instant prévisionnelle sera stabilisée après la phase de pré-sélection, à l'occasion du dépôt du dossier de candidature (fin 2023).

Le dossier de pré-sélection de candidature finalisé devra être adressé au ministère de la Culture au plus tard le 2 janvier 2023. L'année 2023 permettra de préciser les contenus du projet culturel et artistique, ses déclinaisons et ses séquences temporelles. La première sélection des villes françaises candidates aura lieu en mars 2023, après présentation du dossier de candidature à un jury d'experts nommés par le Parlement européen, le Conseil européen, la Commission européenne, le Comité des régions et le ministère français de la Culture. Une liste restreinte de villes sera alors arrêtée pour participer à la sélection définitive. Ces villes disposeront de 8 mois pour développer leur projet et un second dossier devra être remis pour prouver la faisabilité du concept à l'automne 2023.

Le jury assurera à la fin 2023 une visite des villes sélectionnées et auditionnera les équipes candidates. Le Conseil des Ministres de l'Union Européenne désignera ensuite officiellement au début de l'année 2024 la Capitale Européenne 2028 sur la base de la recommandation du jury.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de candidature de la Ville de Clermont-Ferrand au titre de Capitale Européenne de la Culture pour l'année 2028 et à effectuer toutes démarches afférentes.

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **TOTAL VOTANTS :** | **54** | = | 45 Conseillers Présents | + | 9 Représentés | - | 0 Non participation |
| **TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :** | **54** | = | **Pour : 54** | + | **Contre : 0** | | |
| Abstention : | 0 | | | | | | |

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe déléguée

Isabelle LAVEST